



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Partenariat pour l'année 2012

Rapport n° CP/2012/243

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter, pour l'année 2012, les partenariats entre le Conseil Général du Bas-Rhin, les associations agissant en matière d'environnement et certaines collectivités.

Ces propositions relèvent essentiellement de l'individualisation des crédits de fonctionnement pour 2012 sur les partenariats pluriannuels déjà engagés et sur des cotisations.

I. PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS 2012 LIEES A DES PARTENARIATS OU DISPOSITIFS

1. Programme d'action 2012, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 et permet, par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes (revue Ciconia, Atlas des oiseaux nicheurs, analyse liée à la mortalité des oiseaux) et aussi des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple. Le Département y apporte un soutien à hauteur de 12 000 € par an.

En 2011, le Conseil Général du Bas-Rhin a signé une convention pluriannuelle 2011-2013 avec la LPO et pour 2012, il est proposé le programme annuel d'actions suivant :

- Mise en place d'actions de conservation : évaluation du succès reproducteur de l'avifaune des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau
- Missions d'expertises ponctuelles : mobilisations ponctuelles de salariés, études bénévoles sur des dossiers en lien avec les actions du Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) ou des problématiques d'aménagement (problèmes d'aménagement, gestion des arbres creux en RD, ouvrages hydrauliques sous routes...).
- Participation à la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs.
- Suivi et inventaire des populations de Cincle plongeur.
- Analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Il est proposé de reconduire la subvention à la LPO sur une base de 12 000 € au titre de l'année 2012.

2. Programme d'action 2012, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013 avec l'association BUFO

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013, nous proposons de poursuivre un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec la politique

Espace Naturel Sensible, ou aménagement du Département, et plus globalement avec les collectivités locales intéressées. Dans le détail, il porterait sur :

1. La poursuite des actions sur le Crapaud vert, (suivi des populations, actions d'animation auprès des communes, ...) ainsi que certaines études liées au Plan National d'Actions.
2. Les inventaires et les actions des zones sensibles sur les 6 espèces prioritaires pour l'Alsace. L'objectif est de faire des propositions sur 3 à 5 sites/an.
3. La participation au protocole de la Société Herpétologique de France, définie au niveau national, qui permettra de suivre les tendances au niveau régional et national. Le choix des sites est cohérent avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels.
4. Les missions d'expertise et de conseils ponctuels aux collectivités, en particulier dans les problématiques d'aménagements.

Pour 2012, il est proposé de reconduire la subvention à BUFO sur une base de 28 000 €.

3. Programme d'action 2012, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et un monitoring efficace de notre politique environnement,
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) mais aussi pour les outils de planification et d'urbanisme menés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets, financés :

- **Le Suivi d'Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA)** qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents. Son objectif est de mieux connaître l'état de l'environnement et de suivre ses évolutions afin de contribuer à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.
- **Le projet d'Atlas de la biodiversité** est un projet associatif qui a démarré en 2006, et a vocation à faire un état des lieux plus fin sur l'ensemble de la Région.

Pour le Département, l'intérêt est multiple :

- un accès aux données cartographiques maille 5 km sur 5 km pour la répartition des espèces patrimoniales,
- une intégration de ces données dans le pilotage de nos politiques environnementales, mais plus encore dans l'analyse des enjeux environnementaux des projets du Département ou de ceux des collectivités.

Comme indiqué dans la convention pluriannuelle 2011-2013, il est proposé de poursuivre le partenariat afin de conforter et d'affiner les premiers résultats obtenus dans ces deux projets.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'apporter un soutien de 41 168€ à ODONAT pour 2012.

4. Programme d'action 2012, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 avec le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)

Depuis sa création, le GEPMA est un partenaire régulier sur différents sujets techniques (les problématiques de cohabitation entre les mammifères et nos concitoyens, la conservation et la prise en compte des chauves-souris ou encore du Grand Hamster).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013, les objectifs de l'association sont au titre de l'année 2012 :

- l'action de connaissance et de protection en lien avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels (1-2 sites par an),
- les actions de concertation entre les différents partenaires du plan de restauration (Agriculteurs, élus,...),
- la formation des observateurs (grand public, socioprofessionnels, bureaux d'études, ...),
- la sensibilisation du grand public (sorties naturalistes, soirées publiques,...) et les conseils aux particuliers (« médiation » faune sauvage en particulier sur les chiroptères et les mustélidés),
- ces différentes pistes de travail seront déclinées autour des espèces prioritaires pour le territoire du Bas-Rhin (Castor, Hamster, Chiroptères...).

Il est proposé de financer le programme 2012 du GEPMA à hauteur de 10 000 €.

5. Programme d'action 2012, avec le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA)

Depuis 15 ans, de nombreuses réunions entre l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse et l'Université Louis Pasteur, sans oublier la Société Botanique d'Alsace, ont permis de définir les grandes orientations de ce futur Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) correspondant à la mise en réseau des structures existantes.

Le rôle de cette future structure de coordination vise notamment :

- la conservation ex situ des plantes menacées en Alsace,
- le stockage et l'exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales,
- la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques),
- l'expertise pour les collectivités, les administrations de la biodiversité végétale,
- la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

La structure juridique retenue pour ce conservatoire est celle d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec une répartition des droits et obligations des membres calculée au prorata de leurs participations aux frais de fonctionnement.

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'un accord du Conseil Général le 28 juin 2004, et a fait l'objet d'un second examen en décembre 2005 suite à une répartition des parts et compétences entre villes et communautés urbaines ou d'agglomération.

Après différentes étapes, les statuts du GIP ont été approuvés par les différents ministères de tutelle. Une première réunion constitutive du Conseil d'Administration du Conservatoire Botanique d'Alsace s'est déroulée le 26 janvier 2011, et a permis d'élire Madame THOMAS, Conseillère Régionale, à la tête de cette structure.

Dès lors, les premiers travaux ont débuté en matière de projections budgétaires à court et moyen terme, l'adoption d'un budget prévisionnel pour 2012, le recrutement d'un directeur, l'élaboration d'un plan de travail et d'une feuille de missions, etc...

Le Conseil d'Administration du 31 août 2011, a notamment voté le budget prévisionnel pour 2012. Pour cette année de lancement, il est proposé de limiter notre participation au fonctionnement de cette structure à 20 000€ en 2012, et 17 700 € au titre de l'investissement initial à répartir entre 2012 et 2013 (véhicule, site internet,...).

Dès 2013, une convention bilatérale entre le GIP et le Département du Bas-Rhin sera élaborée afin de cadrer le partenariat en fonction des objectifs pluriannuels qui seront établis par le GIP courant 2012.

Il est proposé de financer le CBA à hauteur de 20 000 € au titre de la contribution 2012 à son fonctionnement et de 17 700€ pour l'investissement.

II. PROJET INTERREG : « RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES RHÉNANS ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ENVIRONS DE LA LAUTER - CISTUDES SANS FRONTIÈRES »

Au travers de sa Charte de l'Environnement, l'Assemblée délibérante a décidé de prévoir la réintroduction de la Cistude d'Europe. Depuis juin 2009, ce projet s'inscrit dans un cadre de travail transfrontalier, le programme INTERREG, permettant notamment la collaboration avec différents partenaires sur des aspects comme l'élevage et le suivi scientifique du projet.

1. Structures d'élevage

Depuis 2005 une station d'élevage a été mise en place en Petite Camargue Alsacienne, puis en 2008 au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse. Au travers d'un partenariat entre le Département et ces deux structures sont produits et élevés chaque année des individus qui seront relâchés sur la zone du Woerr. Nous vous proposons de renouveler ce partenariat et les conventions bilatérales qui y sont rattachées, comme suit :

1. Association Petite Camargue Alsacienne

Pour 2012, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une **subvention annuelle de fonctionnement de 9 000 €**, pour le suivi de l'élevage, toutes opérations zootechniques et l'amélioration des installations d'élevage.

2. Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse

Pour 2012, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une **subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 €**, pour le suivi vétérinaire et zootechnique de l'élevage.

2. Suivi scientifique

Dans le cadre de ce projet des travaux de renaturation et la création d'une structure d'acclimatation optimisant les conditions de réintroductions sont en cours de réalisation sur la zone du Woerr. Ces aménagements sont effectués, dans la perspective des premiers relâchés prévus au printemps 2013.

Dans le cadre du programme Interreg, nous réalisons le suivi scientifique de ces mesures en partenariat avec deux organismes, le CNRS pour les aspects de suivi comportemental et biologique des animaux, et l'Université De Strasbourg (UDS) pour le suivi des aspects de renaturation de la flore aquatique et des populations d'invertébrés.

Nous proposons de poursuivre ces partenariats initiés avec le CNRS et l'Université de Strasbourg. Pour 2012, il est proposé de conclure un contrat de recherche **de 10 000 € avec le CNRS**, pour assurer le suivi scientifique du programme de réintroduction des cistudes sur la zone du Woerr et **de 12 420 € avec l'UDS**, pour assurer le suivi scientifique des travaux de renaturation et de la macro faune.

III. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012-2014 AVEC LE GROUPEMENT ORNITHOLOGIQUE DU REFUGE NORD-ALSACE (GORNA)

Ce partenariat avec le GORNA est en place depuis de nombreuses années, et permet par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes.

1. Le financement du fonctionnement au titre de l'année 2012

Le Conseil Général est le principal partenaire du GORNA qui assure la gestion et la logistique du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage implanté à Neuwiller-lès-Saverne, et ce depuis sa création.

L'action principale reste naturellement le fonctionnement du centre de sauvegarde avec comme objectifs un taux de relâcher annuel supérieur à 50% des accueils ainsi que le maintien de la qualité de service et de conseils auprès des découvreurs d'animaux en détresse.

Parmi les objectifs proposés pour les 3 prochaines années, on peut relever en particulier les axes suivants :

- 2012 permettra la réactualisation et le développement des informations sur son site Internet et les réseaux sociaux. Sera également intégré un espace partenaires destiné à l'expression de leur politique générale en matière d'environnement et leur engagement auprès du GORNA
- 2013 marquera le 30ème anniversaire du GORNA et les 10 ans de mise en service du nouveau centre à Neuwiller-lès-Saverne. De nombreuses manifestations sont d'ores et déjà en préparation
- En 2014, le GORNA envisage, en partenariat avec la LPO Alsace, de mener une action de sensibilisation auprès des automobilistes dont le thème principal sera « Les collisions avec la faune sauvage ». Ce projet permettrait de dispenser des conseils de sécurité aux conducteurs et de présenter les différents types d'aménagements de protection.

2. Un programme phare : la protection du Balbuzard pêcheur en alsace

Dans le cadre de des actions de mission d'utilité publique, le GORNA œuvre également, depuis près de 3 ans, à la sauvegarde du balbuzard pêcheur en Alsace.

Le GORNA vient de développer et va expérimenter un nouveau concept de protection de bassins de pisciculture. Il permet simultanément de limiter les pertes économiques liées à la présence de prédateurs piscivores tout en prévenant les préjudices subis par l'avifaune protégée, notamment le balbuzard pêcheur. Baptisé « ALSAPISCIPROTEC », il a été conçu en partenariat avec la Région Alsace et avec l'aide de Fonds Européens FEADER. Il bénéficie également des soutiens techniques et financiers d'Electricité de Strasbourg Réseaux, de la DREAL Alsace, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Crédit Mutuel et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

La première phase des travaux de construction d'un prototype d'une surface totale de 4875 m² vient de débuter. La confection en béton des points d'ancrage sera suivie par l'installation d'une armature métallique autoportée puis de la pose des protections horizontales et verticales.

Il est proposé au Conseil Général du Bas-Rhin de participer à la mise en place de ce système expérimental, et en particulier au suivi de son efficacité et de son innocuité vis avis de l'avifaune. Si les résultats sont optimums, cette expérience pourra être reconduite sur d'autres étangs et pisciculture.

Pour 2012, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l'association à concurrence d'un montant de 31 500 € pour son fonctionnement tel qu'il est défini dans la convention pluriannuelle d'objectif 2012-2014 et d'apporter une aide ponctuelle de 3 000 € pour le projet « Balbuzard pêcheur ».

IV. DIVERSES DEMANDES

1. Aide au fonctionnement de l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL) au titre de l'année 2012

L'APRECIAL a été créée en 1983 dans le but de coordonner les actions dans le Haut-Rhin autour de la cigogne blanche, qui était à cette époque au bord de la disparition en Alsace (12 couples nicheurs au début des années 1980).

Grâce à l'action de cette association dans le Haut-Rhin et à la politique de soutien aux enclos menée par notre Département, la situation de la cigogne en Alsace est maintenant largement satisfaisante et même supérieure aux effectifs historiques.

Depuis 2007, le Département a financé cette association à hauteur de 6 000 € au titre du fonctionnement. Cette aide a été reconduite en 2008 et 2009, sans toutefois de partenariat très structuré, vu les montants en jeu qui restent limités.

Pour 2012, l'association APRECIAL a sollicité une subvention de 10 000 € au département du Bas-Rhin, afin de participer au financement de son fonctionnement.

Conformément aux crédits prévus au budget, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 6 000 €.

2. Aide à la plantation de haies végétales sur le ban communale de Trimbach

Le Conseil Général du Bas-Rhin a instauré un dispositif d'aide à la plantation de haie. En effet, la haie est un refuge de la biodiversité car il s'y développe un grand nombre d'espèces animales et végétales et permet aux insectes auxiliaires de s'implanter près des vergers notamment. Une nouvelle demande est formulée la commune de Trimbach.

Dans le cadre, la commune souhaite implanter une haie pour les auxiliaires. Le montant total des travaux est de 1 945.80 € HT.

Selon le dispositif du Département du Bas Rhin, et conformément à la délibération du Conseil Général du 16 juin 2003, ce projet est finançable à 50% HT des travaux et une subvention de 972.9 € peut être allouée.

V. COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département du Bas-Rhin adhère en tant que personne morale à diverses associations (lutte contre la Rage, l'Ariena, l'Aprona, l'association départementale de défense sanitaire des animaux, l'association nationale des élus de la montagne...) pour un montant total de 13 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	126 500,00 €	126 500,00 €	94 668,00 €
29035	65-6574-738	59 205,00 €	35 728,00 €	28 000,00 €
29393	65-6574-738	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
35220	65-65734-738	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
30519	23-231788-048	394 206,28 €	22 420,00 €	22 420,00 €
24172	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
35373	204-204142-738	42 066,67 €	25 000,00 €	972,90 €
22808	65-65738-738	27 500,00 €	27 500,00 €	20 000,00 €
35661	204-204182-738	50 500,00 €	17 700,00 €	17 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2012 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 12 000 €
- à l'association BUFO, une subvention de 28 000 €
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 26 168 € pour le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace et 15 000 € pour l'atlas permanent de la faune sauvage
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA) , une subvention de 31 500 €, au titre du fonctionnement 2012 et 3000 € au titre du projet « Balbuzard »
- à l'association Petite Camargue Alsacienne (PCA), une subvention de 9 000 €
- au CNRS, une contribution de 10 000 €
- au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, une subvention de 3 000 €
- à l'Université de Strasbourg, une contribution de 12 420 €
- au Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 10 000€
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Conservatoire Botanique d'Alsace" (CBA), une participation de 20 000 € en fonctionnement et 17 700 € en investissement.
- à l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL), une subvention de 6 000 €.

Elle décide en outre de verser :

- 13 000 € au titre des cotisations 2012 à diverses associations (lutte contre la Rage, l'Ariena, l'Aprona, l'association départementale de défense sanitaire des animaux, l'association nationale des élus de la montagne...)
- une subvention d'investissement de 972,90 € à la commune de Trimbach pour la plantation d'une haie.

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

- *Par dérogation au règlement financier du Département, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités de versement prévues par les conventions financières 2012 et/ou dans les conventions de partenariats: LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, GORNA, PCA, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, CNRS et Université de Strasbourg*

- *Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace, en phase de démarrage, les modalités de versement de la participation seront pour 2012 :*

Pour le fonctionnement : 80% lorsque la délibération d'attribution de participation sera rendue exécutoire et 20% à la fin de l'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

Pour l'investissement, la participation sera versée au fur et à mesure de l'avancement des acquisitions, au vu des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.

- *Conformément au règlement financier du Département :*

- *les subventions affectées supérieures à un montant de 3 000 € seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives aux bénéficiaires suivants : l'Apécial*

- *pour l'investissement à Trimbach, la participation sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.*

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu :

- *les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et chacune des associations suivantes : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, GORNA et la convention pluriannuelle 2012-2014 à intervenir entre le Département et le GORNA (conventions établies à partir du modèle annexé au règlement financier départemental)*

- *les conventions de partenariat dans la cadre du Projet Interreg "Cistude sans frontière" avec l'association "Petite Camargue Alsacienne", le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, le CNRS et l'Université de Strasbourg.*

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL